

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

SOUS-PREFECTURE
 18 DEC. 2015
 MONTBELIARD

N° 65/2015

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 25/11/2015	L'an deux mil quinze le dix décembre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 10/12/2015	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27 Ayant donné procuration : 5 Absents excusés : 5 Absent : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUH Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre. <i>Étaient représentés :</i> LALLAOUA Nora, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie, GROSJEAN Aline (arrivée à 20h15), MORASCHETTI Elisabeth.
OBJET : <i>Assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2016</i>	<i>Procurations données :</i> - LALLAOUA Nora a donné procuration à DELMARRE Véronique, - GORGULU Alpay a donné procuration à JELIC Céline, - PLANÇON Aurélie a donné procuration à : MORANDINI-HENRICI Séverine, - GROSJEAN Aline (arrivée à 20h15) a donné procuration à : TRAVERSIER Agnès, - MORASCHETTI Elisabeth a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre.
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 27 - Contre : 0 - Abstention : 0	Monsieur Grégoire SEGAUD est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code forestier,

Exposé des motifs :

Monsieur Jean-Claude GIRARD, Adjoint à la Commission "Urbanisme Travaux Forêt Cimetière" rappelle au Conseil Municipal que :

- La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Bavans, d'une surface de 323 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Préfet en date du 05 avril 2005. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- La mise en œuvre du régime forestier implique pour la Commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	18 - 19 - 6p	

- 2.3.2 Demande à l'ONF de respecter le diamètre maximum suivant pour le marquage des bois délivrés sur pied :
 - 30cm inclus
 - 35cm inclus
 - 40cm inclus
 - pas de diamètre maximum
- 2.3.3 Délai d'exploitation de l'affouage : 1^{er} août 2016.
Le Conseil Municipal désigne trois garants pour la bonne exploitation des bois destinés à l'affouage : Messieurs Jean-Claude GIRARD, Patrick ADDE, Jean-Claude BOUTON.
- 2.3.4 Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré à Bavans, le 10/12/2015

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 10/12/2015

Publiée le 10/12/2015.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire




